

PLEYBER
CHRIST



Protocole de réouverture progressive ALSH le Marsupylami



À compter du Mercredi 13 mai 2020, la réouverture de l'**ALSH le Marsupylami** interviendra de manière progressive, compte tenu des moyens humains et techniques dont nous disposons

Durée des mesures : du 12 mai 2020 au 2 juin 2020. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

Mise en œuvre de la mesure :

1. Calendrier de la reprise et publics concernés

- Cette reprise d'activité se fera de façon progressive :
 - à partir du 13 mai pour les mineurs reçus dans l'école primaire Jules Ferry et St Pierre ; pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et le personnel communal, quel que soit leur âge, sera maintenu.
 - à partir du 18 mai pour les autres mineurs.
- Les activités accessoires avec hébergement (mini camps) demeurent suspendues.

• **Nombre de mineurs :**

Compte tenu des moyens humains disponibles, du respect de la distanciation physique et des gestes barrières qui seront nécessaires dans les locaux du centre de loisirs, l'organisation des activités entraînera de fait une limitation à 40 enfants pouvant être accueillis simultanément au Marsupylami.

• **Les Locaux :**

- L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels. Il sera cependant effectué avec une plus grande fréquence.
- Des points d'eau en nombre suffisant sont prévus pour permettre le lavage des mains à proximité des lieux d'activités.
- La présence de savon est prévue et en quantité suffisante pour les enfants .
- Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit-être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des récréations et en entrant et en sortant de l'espace restauration. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une SHA, sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.

- Des règles spécifiques d'accès à l'accueil des enfants permettront de respecter les règles de distanciation sociale et d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.

- Les horaires **d'arrivée** : 7h30 à 9H00

- et **de Départ** : 16h30 à 19H00 pourront se faire en respectant notamment les distances **du marquage au sol** (distance d'1 mètre)

- **L'accès aux locaux du centre de loisirs sera interdit aux parents. sauf, en cas d'accès exceptionnel, ils devront être munis de masques et se désinfecter les mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition.**

- **Le port du masque :**

- Le port du masque est proscrit pour les petits des écoles maternelles, pas obligatoire pour les enfants du primaire sauf lorsqu' un enfant présentera des symptômes d'infection COVID-19. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants s'ils le souhaitent et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes

- **Les activités :**

- Les activités seront organisées par petits groupes de 12 enfants maximum.

- Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Devront être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées.

- Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des enfants et la désinfection du matériel seront effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

- Les activités de plein air, seront organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment.

- Les activités physiques et de plein air, organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne pourront rassembler plus de **10 enfants et encadrants compris. Elles respecteront les gestes barrières.**

- **Les transports :**

- **Pour un déplacement dans la commune ou dans un environnement proche de celle-ci : les règles de distanciation s'appliqueront lors de l'utilisation des minis bus communaux.**

- Le véhicule utilisé devra faire l'objet avant et après son utilisation d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux. Le chauffeur portera un masque et respectera les distances de sécurité avec les passagers.

- **l'utilisation du transport en commun est proscrite sur la phase 1 du déconfinement**

- **La prise de température :**

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas prendre part à l'accueil.

- **La restauration :**

- L'organisation des temps de restauration et l'accès à la cantine sera conçue de manière à limiter au maximum la file d'attente des plus grands.

- Quant aux plus petits, ils seront servis à leur place . Les jeunes déjeuneront à distance d'un mètre au moins l'un de l'autre.

- Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.

2. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement. Il sera dirigé vers l'infirmerie et un masque lui sera fourni. Une prise de température pour être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire. Les parents seront avertis sans délai par la Directrice.